

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE D'EAUBONNE**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU MERCREDI 03 JUILLET 2024**

**DÉLIBÉRATION N°2024/134**

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture
	En exercice :	35
27/06/2024	Présents	31
	Représentés :	4
	Votants :	35

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE TROIS JUILLET, A VINGT HEURES HUIT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le 27 juin 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean ; Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, M. LE FUR Corentin, Mme ESTRADÉ Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard  
Mme MARMECHE Christiane ayant donnée pouvoir à Mme MATTEI Christine  
M. LIMOUZIN Vincent ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel  
Mme MENEY Maryse ayant donnée pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502036-20240703-DEL2024-134-DE  
Date de réception préfecture : 16/07/2024



## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2024

### DÉLIBÉRATION N° 2024/134

Avenant à la convention de partenariat fixant les modalités de demandes, d'attribution de subventions et de constitution d'un comité de pilotage dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération en vue notamment de créer le cas échéant un réseau de chaleur par géothermie profonde.

**Rapporteur :** *Monsieur DUFOUR Quentin, Adjoint à la Maire, délégué au Développement Durable*

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°2022/022 du Conseil Municipal du 16 février 2022 concernant la convention de partenariat dans le cadre d'une consultation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation du schéma directeur des énergies renouvelables sur le territoire des Villes de Saint-Gratien, Soisy-sous-Montmorency et Eaubonne ;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'étude menée dans le cadre du schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération et la nécessité d'approfondir ces derniers par une étude hydrogéologique notamment ;

**CONSIDÉRANT** que cette étude hydrogéologique commune aux trois collectivités devra faire l'objet d'une mission confiée à un bureau d'études techniques spécialisée ;

**CONSIDÉRANT** que les trois communes ont constitué, au regard du code de la commande publique, un groupement de commande avec coordonnateur ayant pour objet la désignation d'un bureau d'études techniques dont le principe de fonctionnement sera précisé au travers d'une convention constitutive tripartite ;

**CONSIDÉRANT** que la coordination des communes de Saint-Gratien, Soisy-sous-Montmorency et Eaubonne autour de la réalisation d'un schéma directeur EnR&R commun a fait l'objet d'une formalisation en ce qui concerne la création d'un comité de pilotage spécifique au projet, le dépôt des dossiers de demandes de subvention ainsi que l'établissement d'une clé de répartition des réattributions des subventions qui pourraient être allouées ;

**CONSIDÉRANT** que la convention de partenariat régissant cette coordination, au regard du besoin de conduire une nouvelle étude dans le cadre du schéma directeur des EnR&R, nécessite d'être modifiée par voie d'avenant ;

**Après** avis des Commissions n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* et n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* fusionnées du jeudi 20 juin 2024 ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'Unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,**

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

🗳️ **ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention de partenariat fixant les modalités de demande d'attribution de subventions et de constitution d'un comité de pilotage dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération en vue notamment de créer le cas échéant un réseau de chaleur par géothermie profonde annexé à la présente délibération (cf. annexe) ;

✉ **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame la Maire à signer l'avenant à la convention et tout document relatif à la présente.

**Le Secrétaire de Séance,  
L'Adjoint à la Maire  
délégué au Développement  
Durable**



**Quentin DUFOR**



**La Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté  
d'agglomération Val Parisis,**

**Marie-José BEAULANDE**

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :	
Publiée le :	
Exécutoire le :	
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
<input type="checkbox"/> Valérie POULIQUEN Cheffe Secrétariat Général	<input type="checkbox"/> Arnaud AGNONA Directeur DAGAJ
<input type="checkbox"/> Karima BENTOUT DGA Ressources	<input type="checkbox"/> Lylia SÉNÉCHAL Directeur Général des Services